

**COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 29 11 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt neuf novembre, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent LOMBART, Maire.

**Etaient présents :** V. Lombart, M-C George, J. Pinet, M. Ganassali, R. Colin, Y. Gallois, S. Gauthier, C. Charton, N. Bertin.

**Absent excusé :** M-C Michel (pouvoir à M-C George).

**Absents :** M. Lionnet, G. Pirot.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, S. Gauthier, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**Soutien à la Famille DAILLY**

**Délibération n°27**

Faisant suite au décès de Monsieur DAILLY Xavier, survenu le 1<sup>er</sup> novembre 2024, la Municipalité tient à témoigner sa bienveillance à sa famille dans ces douloureuses circonstances.

Après avoir consulté le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S), Monsieur le Maire propose que la Commune apporte son soutien avec, entre autres, une aide financière.

Pour ce faire, il ajoute que la somme de deux mille euros a été proposée par le C.C.A.S lors de son assemblée du 20 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à 9 voix pour et 1 abstention de verser à la famille DAILLY la somme de deux mille euros, destinée à la soutenir dans cette épreuve.

**Rénovation logement communal – Demande de subvention LEADER**

**Délibération n°28**

Soucieuse d'améliorer sa capacité à accueillir de nouveaux habitants et l'offre de son parc locatif, la Commune a décidé de procéder à la rénovation du logement communal situé 2, rue de l'Eglise à Triaucourt dans le respect des normes énergétiques en vigueur.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de solliciter le programme LEADER du PETR Cœur de Lorraine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- valider le projet ;
- valider le plan de financement ci-dessous ;

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant accordé	Pourcentage
Travaux	180 179	DETR	66 800	32,55%
Architecte + SPS	16 130	Région Climaxion	49 658	24,19%
Aléas et imprévus	8 950	Fonds Vert	12 688	6,18%
		GIP	10 000	4,87%
		LEADER	15 000	7,31%
		EDF	10 000	4,87%
		Autofinancement	41 113	20,03%
<b>Total dépenses</b>	<b>205 259</b>	<b>Total ressources</b>	<b>205 259</b>	<b>100 %</b>

- solliciter le programme LEADER du PETR Cœur de Lorraine, à hauteur de 15 000 euros ;
- autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande ;
- autoriser l'autofinancement à appeler du LEADER et à être majoré le cas échéant.

### **Numérotation nouvelle construction à Senard**

#### **Délibération n°29**

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la construction à Senard par Monsieur et Madame LOIX d'une maison individuelle pour activité de gîte et cabinet d'orthophonie, il convient d'attribuer un numéro de voirie.

Conformément à la numérotation existante, le Maire propose d'octroyer le numéro 23 à la construction de Monsieur et Madame LOIX située sur la parcelle B n°175.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter cette proposition.

### **Bons d'achat pour les Aînés**

#### **Délibération n°30**

A l'approche des Fêtes de fin d'année, Monsieur le Maire propose de reconduire l'octroi de bons d'achat, à savoir que chaque Sénior âgé de 75 ans et plus reçoive deux bons d'achat nominatifs de 10 euros chacun à utiliser dans les commerces locaux et sur le marché de Triaucourt.

La date limite d'utilisation de ces bons est fixée au 30 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 9 voix pour et 1 abstention :

- d'offrir à chaque Sénior de 75 ans et plus, deux bons d'achat de 10 euros chacun valables dans les commerces locaux et sur le marché de Triaucourt jusqu'au 30 juin 2025.

## **Attribution de cadeaux de naissance**

### **Délibération n°31**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune offre traditionnellement des bons d'achat aux administrés pour marquer une naissance.

Il souhaite reconduire cette opération au vu des avis de naissance reçus en mairie.

Il est proposé cette année, que chaque foyer concerné par une naissance en 2024, reçoive trois bons d'achat nominatifs de 10 euros chacun, à utiliser dans les commerces locaux et sur le marché de Triaucourt.

La date limite d'utilisation de ces bons est fixée au 30 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- d'offrir à chaque famille de nouveau-né, trois bons d'achat de 10 euros chacun valables dans les commerces locaux et sur le marché de Triaucourt jusqu'au 30 juin 2025.

## **Questions diverses**

### **Travaux**

#### **- Réhabilitation logement boulangerie**

Le chantier a débuté le 12 novembre 2024 par la phase de travaux de démolition.

#### **- Création d'une aire de loisirs multigénérationnelle**

L'installation des structures est terminée ainsi que la création du terrain de pétanque. Les aménagements périphériques sont en cours de réalisation, avec entre autres la pose de bordures.